Jean-Baptiste André Godin à Alfred Falaize, 7 juin 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Piponnier, Antoine (1844-1902)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Présentation

Auteur·e

- Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
- Piponnier, Antoine (1844-1902)

Date de rédaction7 juin 1883
Lieu de rédaction

- Guise (Aisne)
- Inconnu

DestinataireFalaize, Alfred (1843-1933)
Lieu de destinationVervins (Aisne)
Scripteur / ScriptriceInconnu

Description

RésuméSur un litige de la Société du Familistère avec Émile Godin relatif à une sapinière. Piponnier accuse réception de la lettre de Falaize du 5 juin 1883. Devant l'hésitation du tribunal de Vervins, Piponnier apporte des précisions sur la propriété des sapins, tirées des archives comptables de la Société du Familistère : 18 000 sapins ont été acquis par Godin père en 1875 et 1876 ; 7 700 sapins auraient été acquis par Émile Godin, qu'il aurait plantés dans la sapinière de Godin père et non sur la ferme de Besson achetée par lui en 1876 ; Émile Godin n'a jamais payé de loyers pour le terrain de la sapinière.
NotesLa lettre est signée « Piponnier » par procuration de l'administrateur-gérant de la Société du Familistère de Guise.
Support

- Cachet à l'encre bleu au-dessus de la signature de la lettre : « Sté du Familistère de Guise P. P[rocurati]on de l'Administrateur Gérant ».

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54428?context=pdf

- Cachet à l'encre bleue en haut à gauche du folio : « Société du Familistère Godin et Cie à Guise (Aisne), 7 juin 83 ».

Mots-clés

Finances personnelles, Procédure (droit)
Personnes citées

- Darsonville, Herbin
- Flamant-Bonneterre [monsieur]
- Fraillin [monsieur]
- Godin, Émile (1840-1888)
- Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
- Perpite, Bertrand
- Roussel [monsieur]
- Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail

Informations sur le document source

CoteFG 16 (1)
Collation4 p. (30r, 31r, 32v, 33r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris
Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54428?context=pdf

SOCIÉTÉ DU FAMILISTÈRE
7 JUIN 83
GODIN & Cie
à GUISE (Aisne)

25
35

Guise le 7 Juin 1883

Monsieur Salaise
— Avenue à Ferrières —

Nous avons reçu votre lettre du 5 Cte et nous comprenons que devant les affirmations de Mr Emile Godin, le tribunal hésite à trancher la question des dépens sans avoir en mains les renseignements complets sur cette partie du procès —

Nous venons de faire de nouvelles recherches à ce sujet et il vous est aujourd'hui facile d'éclairer complètement le tribunal et nous ne pouvons douter, après les explications qui vont suivre, qu'il ne nous rende prompte et complète justice.

Nous avons fait le relevé sur les livres de Mr Godin et à son compte, avant la constitution de la société actuelle relativement à cet objet il vous avons trouvé :

15 Novembre 1875 — Journal No 2 folio 339 (No 22)
2000 plants de sapins de Douglas achetés à Lier (Belgique) — 20.00

[illegible]

[illegible]

[illegible]

nous nous sommes reportés à notre livre de commandes et nous trouvons au livre cd de 2907 à 2999 — Commission N° 2826

6000	Mélèzes	à 15 f	=	90 f
7000	Epicéas	12	=	84
3000	Pins Sylvestres	5	=	15
6	Cèdres de Virginie	0,60	=	3.60
2	Bananiers	0,40	=	0.80
2	Thuyas	0.60	=	1.20
Emballages et paniers				2.50
				197.10

Tous ces plants ont été reçus ici le 10 Avril 1876 et réglés le 17 suivant, sur facture et portés au compte de Mr Godin père ainsi que l'atteste l'article du journal cité plus haut.

Jusqu'en 1876 il a donc été planté

D'une part en 1875	—	2000
D'autre part 1876		16000
Soit un total de sapins plantés	=	18000

Quant aux sapins que Mr Emile Godin dit avoir payés, nous retrouvons bien en effet au Débit de son compte deux sommes indiquées au journal de 1877 comme ayant été payés à Faillin sur facture du 31 Janvier pour :

	2000	Mélèzes	— 5 f
	4000	Pins Sylvestres	11
	1700	Epicéas	13.60
		Emballage	1 »
Total	7.700	plants	— 37.60
		Transport	6.40
		Total =	44 »

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54428?context=pdf

Ces arbres ont en effet été plantés après les 18.000 premiers et devaient compléter la sapinière.

Si ces 7.700 nouveaux plants avaient été réellement destinés à Mr Emile comment expliquer qu'il les faisait planter perd des 18.000 déjà existant, dans un terrain ne lui appartenant pas puisqu'il n'en a jamais payé le loyer alors qu'il était en possession de la ferme Besson achetée en 1876. Et pourquoi ces sapins n'auraient pas été plantés sur les terrains dépendant de la ferme? Cependant nous croyons Mr Emile Godin quand il vient affirmer qu'ils ont été mis dans la sapinière.

Si Mr Emile Godin a fait porter cette somme de 44f.00 à son débit, ce qu'il n'était pas dû faire, nous sommes prêts à rembourser Mr Emile ou à déduire cette somme de nos revendications.

Et si aujourd'hui Mr Emile allant de la partie au tout prétend que tous les sapins sont sa propriété; comment y a-t-il pas pensé à se faire débiter du tout et à faire porter à son compte les sommes payées par Mr Godin père, tant pour achat des sapins que pour frais de plantation et entretien, alors qu'il commençait à s'approprier ce qui paraissait lui appartenir.

Monsieur Emile offre de faire témoigner qu'il a donné des ordres et payé pour faire entretenir la dite sapinière. Nous ne doutons point que Mr Emile n'ait pu donner des ordres attendu qu'il était à Vichy à ce moment; mais nous pouvons aussi lui opposer qu'en 1878 le nommé Herbin Dardonville a travaillé pendant cinq jours avec les hommes à arracher les mauvaises herbes et au sarclage de la sapinière. Si ce Dardonville et ses hommes ont travaillé pour le compte de Mr Emile comment se fait-il qu'il n'ait pas été payé par lui.

Mais ces petits faits ont peu d'importance dans la cause, les livres sont là qui font foi que:

25.700 sapins ont été achetés, payés et faits planter et entretenus par Mr Godin père. Si Mr Emile s'adjuge ces 25.700 sapins sous prétexte qu'il lui a plu d'en faire porter 7.700 à son débit,

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54428?context=pdf

nous ne pouvons pour lui compulser et quoique nous mettrions toute la condescendance possible dans cette affaire pour la terminer lui cédet sur ce point. Nous contentant à lui rembourser le montant des sommes dont il s'était porté indûment débiteur, avec les intérêts.

De plus comme nous le disions plus haut Mr. Emile n'a jamais payé le moindre loyer pour la pièce de terre occupée par les sapins et qui est cadastrée au Cadastre sous le N° 111 du lieu dit de "la Justice" et provenant de Flamant Bonnetere

Les taxes lucées à Mr. Emile jusqu'en 1879 étaient désignées comme ci-après :

Lieux dits :	La Panoure	2h. 22a. 21c.
	Lieu dit Maillet	16. 12 (Vendu à cause de l'emplettage de la ville)
	Chemin vert	48. 71
	Les Coutures	6a. 46. 72
La Justice (Sect. A. N° 108 du Cadastre		35. 91
	Total	9. 70. 42

Le tribunal verra que dans ce tableau le terrain des sapins n'est point compris et il n'a jamais été compris dans la location à aucune époque et il n'a rien de commun avec celui du même nom désigné sous le N° 108 Section A lequel provient de Rouettel.

Nous espérons que cet exposé convaincra le tribunal de la justesse de nos réclamations et nous vous prions Monsieur, d'agréer nos parfaites civilités.

A. Vipomi